



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean Paul HYVERNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 15 novembre 2024

Présents : Monsieur Jean Paul HYVERNAT Maire.

Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Madame Françoise RICARD, Monsieur Stéphane MUZET, Madame Muriel SOLERTI, Adjoints au Maire, Messieurs M. Thierry SAINT-CYR Franck CAILLON, Mesdames Geneviève BETTWY, Véronique BOSSE PLATIERE, Bernadette VILLARD et Geneviève MORIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Emmanuelle VENET, Conseillère Municipale pouvoir donné à Monsieur Jean Paul HYVERNAT
Thibault LUTUN, Conseiller Municipal, pouvoir donné à M. Stéphane MUZET.
Sébastien FAYARD, Conseiller Municipal, pouvoir donné à M. Mickaël CHALLANCIN.
Raphaël TREILLARD, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme Geneviève MORIER.

Secrétaire de séance :

Thierry SAINT CYR, élu à l'unanimité

Constatant l'existence d'un quorum, M. le Maire ouvre la séance à 18h00

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 04/12/2023

Le Procès-Verbal du 04/12/2023 a été approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS

Mme COTE Lauriane a été recruté du 02/02/2024 au 30/04/2024, au poste d'agent d'accueil.

Changement des horaires d'ouvertures de la mairie :

Ouvert les lundis, mardis, jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h,

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Fermé le mercredi.

L'ouverture des samedis matins restent inchangés un planning de ceux-ci est disponible sur le site internet.

Fermeture de la Piscine Aquazergues à Anse, pour travaux de la période de septembre 2024 à juin 2025.

Arrêté préfectoral prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) du Morgon et du Nizerant sur le territoire, pour avis.

DÉCISION

2024-01 → Contrat de maintenance et d'assistance informatique.

2024-02 → Convention signée avec la SPA pour l'année 2024.

2024-03 → Versement d'une subvention pour le séjour scolaire prévu du 27/03 au 29/03.

DÉLIBÉRATIONS

1/ Délibération de demande de subvention DSIL pour « Réhabilitation et mise aux normes De l'espace multifonctions à usage principal de sport scolaire, de garderie périscolaire et de couchette scolaire ».

Le 1^{er} Adjoint au Maire en charges des infrastructures expose aux membres du conseil municipal que le projet consiste à effectuer des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et de l'ancienne caserne (ancien local technique) car on constate un vieillissement de ces locaux.

Dans le cadre de cette réhabilitation, il est prévu de :

- Créer une extension servant de hall d'accueil, de vestiaires et de sanitaires aux normes.

- Modifier les ouvertures existantes et mettre en place des menuiseries sécurisées et isolées.
- Une isolation du bâtiment par l'extérieur.
- Mise au norme électrique et thermique de l'ensemble des bâtiments constituant l'espace multi-fonctions. Changement des plaques amiantées et création d'une nouvelle charpente afin de pouvoir installer des panneaux photovoltaïques notamment Placo et isolation murs et plafonds.
- Création d'une ouverture dans l'ancienne caserne, donnant un accès direct au bâtiment principal.
- Création d'un nouvel espace de stockage pour le matériel de sport pour l'école et les associations.

Adopté à l'unanimité.

2/ Délibération de demande de subvention DETR pour « Réhabilitation et mise aux normes De l'espace multifonctions à usage principal de sport scolaire, de garderie périscolaire et de couchette scolaire ».

Le 1^{er} Adjoint au Maire en charges des infrastructures expose aux membres du conseil municipal que le projet consiste à effectuer des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et de l'ancienne caserne (ancien local technique) car on constate un vieillissement de ces locaux.

Dans le cadre de cette réhabilitation, il est prévu de :

- Créer une extension servant de hall d'accueil, de vestiaires et de sanitaires aux normes.
- Modifier les ouvertures existantes et mettre en place des menuiseries sécurisées et isolées.
- Une isolation du bâtiment par l'extérieur.
- Mise au norme électrique et thermique de l'ensemble des bâtiments constituant l'espace multi-fonctions. Changement des plaques amiantées et création d'une nouvelle charpente afin de pouvoir installer des panneaux photovoltaïques notamment Placo et isolation murs et plafonds.
- Création d'une ouverture dans l'ancienne caserne, donnant un accès direct au bâtiment principal.
- Création d'un nouvel espace de stockage pour le matériel de sport pour l'école et les associations.

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération de demande de subvention à la région pour « Création d'un nouveau city stade ».

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet consiste à la construction d'un nouveau city stade. Le nouveau City stade a pour but de permettre aux enfants de jouer au ballon (foot, basket et volley...) sereinement et en toute sécurité.

Celui-ci se situera en contre bas du parc de jeux déjà existant derrière la mairie.

Les travaux suivants seront réalisés :

Terrassement de la plateforme, dimension 12m x 24m

Un mur de soutènement sera créé en L

Création d'un drain

Fourniture et pose d'un enrobé à chaud

Fourniture et pose d'un revêtement synthétique

Il sera équipé de 2 cages de football, de 2 paniers de basket et d'un filet de volley.

Adopté à l'unanimité

Cette demande de subvention à la région, a pour objectif de voir si nous pouvons obtenir un financement. Elle n'acte pas le projet définitivement. Des réunions sont planifiées concernant le city stade actuel, afin de trouver des solutions pour que les enfants de la commune puissent en profiter pleinement, sans que cela ne génère trop de nuisances pour les administrés en limite de celui-ci.

4/ Délibération relative à la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Le 1^{er} Adjoint au Maire en charges des finances expose aux membres du conseil municipal que les agents peuvent bénéficier d'une prime de pouvoir d'achat.

Pour percevoir cette prime, doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023 ;

Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions

URBANISMES

Urbanisme PC :

PC 0691062400001 : M. DUBOCLARD Guillaume, 844, route des crêtes, surélévation de toiture

Urbanisme DP :

DP 0691032300036 : M MAUSSIÈRE Frédéric, 720 C, route des bois d'Alix installation photovoltaïque

DP 0691032300037 : M. GIGOT Laurent, 538, route de la bourlatière, installation photovoltaïque

DP 0691032300038 : M COBOS Ludovic, 127, route de la colline, ravalement de façades

DP 0691032300039 : M DUBOCLARD Guillaume, 844, route des crêtes, construction d'une piscine

DP 0691032300040 : M. DEVILLARD Quentin, 15, chemin de Saint Cyprien installation d'un conduit de cheminée en INOX

DP 0691032300041 : Mme RIBEIRO GONCALVES Jessica, 949, route de la colline, installation photovoltaïque

DP 0691062400001 : Mme ADAO Sylvia, 949 route de la colline, rénovation d'un bâtiment existant

DP 0691062400002 : M BERGER Nicolas, 558, montée de l'église, modification piscine bois

DP 0691062400003 : M MARMET Alexandre, 81, chemin Saint Cyprien, installation photovoltaïque

DP 0691062400004 : ARTISANS ARA, 132 chemin des ceps, installation photovoltaïque

DP 0691062400005 : M BERTHAUD Claude, 949, route de la colline, installation photovoltaïque

DP 0691062400006 : Mme VAVRILLE 521, route des bois d'Alix, changement ouvertures et ravalement de façades

DP 0691062400007 : M JOUBERT-ROQUIS, 143 montée de l'église, démolition cheminée et pose d'un conduit en inox en remplacement

DP 0691062400008 : M HERSENS 521, route des bois d'Alix création d'un balcon et d'une ouverture (baie vitrée)

→ Date du prochain Conseil : **Le lundi 8 avril 2024 à 18h.**

RAPPEL

En application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester le présent acte administratif, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification :

- Soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Lachassagne
- Soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé 184 rue Duguesclin à LYON (69003)

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de l'acte.

Fin de séance à 18h30

Fait à Lachassagne, le 27 février 2024

Jean Paul HYVERNAT
Maire de Lachassagne

